

UNE ÉQUIPE D'ÉLU(E)S

L'équipe communautaire élue en juillet 2020, s'engage au quotidien pour accomplir les missions de la Com'com. Elle s'est organisée autour d'un pacte de gouvernance afin de renouveler et d'améliorer les modalités de fonctionnement qui lient ses élu(e)s entre eux, au sein des 15 communes mais aussi avec les habitants du territoire. Les meilleures conditions pour faire émerger l'inspiration collective au coeur de terres solidaires !



*Emmanuelle GAZEL,
Présidente*

UNE DÉMARCHE RÉSOLUMENT PARTICIPATIVE

Ce ne sont pas uniquement les 44 conseillers communautaires qui ont été invités à participer à l'élaboration du pacte mais bien les 200 élus du territoire, conseillers communautaires et municipaux. Les agents de la Com'com et des 15 mairies, appuis techniques des élus au quotidien, y ont également été associés pour apporter leur expérience de terrain en relation directe avec les habitants.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

[Trombinoscope des élus](#)

[Trombinoscope du bureau](#)

[Trombinoscope de l'exécutif](#)

L'équité et l'esprit communautaire

Valeurs indispensables qui permettent à l'échelon intercommunal une plus grande ambition au service de tous nos concitoyens et un développement de services publics et de projets au-delà de ce que les communes peuvent développer isolément. La solidarité, l'attention portée à tous les habitants, le développement harmonieux et équilibré du territoire, sont des principes forts qui accompagnent cette notion d'équité.



"Un parcours de la décision innovant dans lequel chaque élu apporte sa pierre à la construction du projet communautaire"

LE COMITE DES MAIRES ET LES COMMISSIONS

✓ **Comité des maires**

Le Comité des maires est un organe obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comme la Com'com, sauf quand le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres, c'est ici le cas.

Il est présidé par la Présidente de la Communauté et se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative de la Présidente ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Il est associé à la préparation des grandes orientations politiques de la Communauté à moyen et court terme et est consulté à chaque fois que l'avis des conseillers municipaux est nécessaire (modification des statuts, transfert de compétences, mutualisation...).

Il se réunit au moins une fois par an à l'occasion des orientations budgétaires.

LES 15 MAIRES

✓ **Les commissions**

Les commissions thématiques sont définies au début du mandat et sont composées d'élus communautaires et municipaux désigné(e)s par le conseil communautaire sur proposition des Maires.

Elles ont un rôle essentiel dans la transmission d'information auprès des élus, pour les impliquer dans la politique communautaire et favoriser une participation active de chacun de ses membres. Pour cette mandature il y en a 6 pour mettre en oeuvre les différentes missions de la Com'com.

- › Finances - Administration Générale
- › Aménagement - Habitat - Gens du voyage
- › Développement économique - Enseignement supérieur
- › Tourisme - Sports de pleine nature, patrimoine et équipements
- › Mobilités - Voirie
- › Ecologie - Gestion des Déchets - Gestion de l'Eau

Composition des commissions